

« JEUNESSE CREATIVE »

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**POUR DES OPÉRATEURS CULTURELS**

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION DE ENABEL  
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA BELGIQUE

Date de sortie de l'appel : **29 septembre 2025**

Date limite de soumission des candidatures : **20 octobre 2025**

Localité ciblée : **Lubumbashi**

**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS**

L'intervention Jeunesse Créative (Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale) est une intervention centralisée et pilotée à Kinshasa dont des activités spécifiques se déploient sur plusieurs centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kisangani) ciblés en fonction des opportunités, des besoins et des acteurs présents localement. Cette intervention constitue le second volet du pilier 1 de la nouvelle stratégie Enabel 2023-2027 qui  **vise à valoriser le potentiel de la jeunesse, tant en termes de formation et d'intégration économique, que d'épanouissement socio-culturel.**

Africalia est mobilisé pour la mise en œuvre d'un volet de l'intervention dont l'objectif spécifique est **d'améliorer les services des opérateurs culturels pour un meilleur accès des jeunes de 12 à 35 ans aux prestations culturelles et aux activités socio-culturelles, tout en permettant une meilleure intégration économique des acteurs culturels.**

Tenant compte de la forte dynamique culturelle de la ville de Lubumbashi et aussi des sollicitations des acteurs locaux, ce second appel à manifestation d'intérêt a pour **objectif d'identifier et sélectionner 15 opérateurs culturels basés exclusivement à Lubumbashi, pour un parcours de renforcement des capacités sur les maillons de la chaîne de valeur du cycle culturel.**

**2. PARCOURS ET CALENDRIER (INDICATIF ET SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION)**

A travers ce programme, et dans la perspective d'optimiser la structuration de leurs organisations, les opérateurs culturels sélectionnés suivront un parcours de renforcement des capacités managériales de 4 mois (**de janvier à avril 2026**) comprenant 4 modules en :

- Communication et marketing digitales
- Finance et mobilisation des ressources
- Formulation de projets culturels et artistiques.

Tous les ateliers de formations auront lieu à **Lubumbashi** et seront adressés exclusivement **aux opérateurs culturels résidents à Lubumbashi**.

Calendrier indicatif :

- Lancement de l'appel : le 29 septembre 2025
- Clôture de l'appel : 20 octobre 2025 à 23h59
  - Aucune candidature ne sera acceptée passé ce délai.
  - Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.
- Analyse des dossiers de candidatures par le jury : Fin octobre à mi-novembre 2025
- Annonce des résultats : 17 novembre 2025
- 4 Formations : Janvier à avril 2026

### 3. CRITERES DE RECEVABILITE

Cet appel à manifestations d'intérêt est ouvert uniquement aux structures qui remplissent les conditions suivantes :

- Nature des structures : être un **opérateur culturel**, c'est-à-dire une organisation et personne morale représentée par un ou plusieurs individus, qui propose, réalise ou produit un service, une activité culturelle et/ou artistique.

**Attention !** Africalia intervenant déjà à Lubumbashi dans le cadre des autres programmes, les candidatures des opérateurs ayant déjà bénéficié d'un dispositif similaire au présent appel ne seront pas recevables.

NB : seules les organisations ayant un caractère **associatif (non lucratif)** sont concernées par cet appel. Les candidatures d'entreprises culturelles ne seront pas prises en compte.

- Zone d'intervention/Centres urbains concernés : **Lubumbashi**.
- Conformité administrative et financière :
  - Avoir une **attestation de reconnaissance** délivrée par les autorités et/ou un **statut enregistré** ;
- Autres critères :

- Être en mesure de fournir un rapport narratif et financier final d’au moins une activité menée et clôturée au cours des 12 derniers mois.

## EN RESUMÉ :

Sont éligibles :	Sont non éligibles :
<p>Les organisations culturelles qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont des personnes <b>morales</b></li> <li>• Ont un caractère <b>associatif</b></li> <li>• Basé à <b>Lubumbashi</b></li> <li>• Ont une <b>attestation de reconnaissance</b> délivrée par les autorités et/ou un <b>statut juridique</b></li> <li>• Existent et sont actives depuis au moins 2 ans</li> <li>• Sont en mesure de fournir un rapport narratif et financier final d’au moins une activité menée et clôturée au cours des 12 derniers mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes physiques ;</li> <li>• Les personnes morales débutantes (existant depuis moins de 3 ans) et sans expérience dans la diffusion des biens et services culturels et créatifs ;</li> <li>• Les organisations culturelles dont les responsables ne résident pas à Lubumbashi au moment du présent appel ;</li> <li>• Les organisations culturelles opérant dans les provinces autres que celles couvertes par cet appel ;</li> <li>• Les entreprises culturelles ;</li> <li>• Les établissements publics autonomes ;</li> <li>• Les universités et les écoles tant publiques que privées ;</li> <li>• Les structures à caractère religieux ;</li> <li>• Les structures à caractère politique ;</li> <li>• Tous les dossiers de candidatures incomplets ou rendus hors délais.</li> <li>• Les opérateurs de Lubumbashi ayant déjà bénéficié d’un programme de renforcement des capacités initié par Africalia.</li> </ul>

## 4. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Pour répondre à cet appel à manifestation d’intérêt, les organisations intéressées sont invitées à nous envoyer :

- Le **formulaire de candidature** reprenant des informations sur leur profil et leurs activités ;
- Une **note** (2 pages max en format A4) présentant leur proposition de projet à développer pendant le parcours de renforcement de capacités ;
- Une **brève vidéo** en français (2 minutes max) pour se présenter et présenter leur proposition de projet ;

Le formulaire de candidature est à remplir en ligne et disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/dfTpe3CkFSXR4EHL6> **du 29 septembre au 20 octobre 2025 (inclus)**. Les candidatures seront examinées par un comité de sélection et évaluées sur base des conditions d'éligibilité et des critères de sélection repris ci-dessous. Les candidatures déposées après la date limite de soumission ainsi que les candidatures non complètes ne seront pas prises en considération. Dans le cas d'une candidature incomplète, nous ne reviendrons pas vers le candidat.

### Liste des documents à inclure dans le dossier de candidature :

1. Le **formulaire** de candidature dûment complété ;
2. Une **note** (2 pages max format A4) présentant votre proposition de projet ;
3. Une brève **vidéo** (2 minutes max) de présentation de votre proposition de projet ;
4. **Attestation de reconnaissance** délivrée par les autorités et/ou **statuts enregistrés** de l'organisation ;
5. Un **rapport narratif et financier final** d'au moins une activité menée et clôturée pendant les 12 derniers mois ;
6. Tout autre document jugé pertinent pour l'appel et pouvant renforcer votre dossier de candidature.

## 5. CRITERES DE SELECTION

Les **critères de sélection** porteront essentiellement sur :

1. Le **profil et les activités de l'organisation** :
  - Son potentiel de développement ;
  - Ses capacités techniques et organisationnelles (ressources humaines disponibles, expériences antérieures réussies, effectifs moyens des publics, besoins, etc.) ;
  - Son lien et engagement avec la communauté locale.
2. La **proposition de projet (2 pages max en format A4)** que l'organisation souhaite développer doit présenter l'un ou plusieurs de ces éléments :
  - Un intérêt et caractère novateur ;
  - Des activités culturelles et artistiques de qualité et inclusives (de femmes, jeunes, personnes avec handicap, ...)
  - Des activités qui utilisent la culture comme un moyen de renforcer la cohésion sociale et les échanges interculturels ;
  - Des activités qui contribuent à la professionnalisation des métiers de la culture, permettant aux artistes et créateurs de développer des projets innovants et originaux.

NB : Les propositions de projet dans la filière culturelle et créative du patrimoine culturel et naturel ne seront pas acceptées.

Un jury sera chargé de la sélection. Des entretiens en ligne pourraient être prévus.

Les opérateurs culturels retenus pour le programme seront notifiés par courriel électronique et leur liste sera publiée sur les différents réseaux sociaux d'Africalia au **début du mois de décembre 2025**.

## 5. INFORMATIONS DE CONTACT

Une réunion d'information se tiendra le **08 octobre 2025 à 14h** au Centre d'Art Picha. Pendant cette réunion, nous expliquerons les objectifs et axes de travail du projet Jeunesse Créative, nous présenterons cet appel à manifestation d'intérêt et le formulaire de candidature, et nous répondrons aux questions que vous pourriez avoir.

Pour toute information et question complémentaire, veuillez nous contacter, uniquement par courriel, à l'adresse : [judith.benny.tshienda@africalia.be](mailto:judith.benny.tshienda@africalia.be) **au plus tard le 13 octobre 2025 avec** en objet du mail : "Appel Jeunesse Créative". Au-delà de cette date du 13 octobre, aucune suite ne sera donnée à vos questions.

## DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Africalia s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre notamment l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, et pour préserver leur totale confidentialité.